

FAMILLE

«Nu et dénutri sur un monticule de déchets»: un enfant de 9 ans séquestré dans la camionnette de son père pendant un an



Illustration AFP

publié le 10 avril 2026 à 17h42.

0

Le père de 43 ans a reconnu avoir séquestré et privé de soins le petit garçon. Il a été incarcéré.



Recevez notre **newsletter quotidienne**

Tous les matins, ce qu'il faut savoir avant de démarrer la journée

S'INSCRIRE

C'est un véritable calvaire qu'a vécu un enfant de neuf ans pendant plus d'un an. Les gendarmes ont découvert l'enfant lundi à Hagenbach, petite commune de 800 habitants à quelque 20 km au sud-ouest de Mulhouse, après avoir été alertés par une habitante qui avait entendu des « bruits d'enfant » provenant d'une camionnette garée dans une cour.

À VOIR AUSSI

«couché en position fœtale, nu, recouvert d'une couverture sur un monticule de déchets et à proximité d'excréments».

Les gendarmes y ont découvert le petit garçon « couché en position fœtale, nu, recouvert d'une couverture sur un monticule de déchets et à proximité d'excréments ». « En raison de la position assise prolongée », l'enfant, « pâle et manifestement dénutri », ne parvenait plus à marcher et a été immédiatement pris en charge à l'hôpital de Mulhouse, a précisé le procureur Nicolas Heitz dans un communiqué.

L'enfant, dont la dernière douche remonterait à fin 2024, avait un baluchon de vêtements et devait uriner dans des bouteilles en plastique et faire ses besoins dans des sacs-poubelle.

Le père de 43 ans, qui vivait avec sa compagne âgée de 37 ans et deux autres enfants - leurs filles respectives âgées de 12 et 10 ans - a reconnu avoir séquestré et privé de soins le petit garçon. Il a été incarcéré. Il a expliqué l'avoir « mis dans cette camionnette à partir de novembre 2024 pour le protéger car sa compagne voulait le faire interner en psychiatrie », a rapporté le procureur, qui a précisé qu'« aucun élément médical » n'a été écarté d'éventuels problèmes psychiatriques de l'enfant.

«Disparu du jour au lendemain»

Le garçon avait été scolarisé en CP jusqu'en 2023/2024 à Mulhouse et l'école avait « classé son dossier » quand la famille lui avait indiqué qu'il serait scolarisé autrement. Il a « disparu du jour au lendemain », selon des voisins et témoins interrogés par les enquêteurs.

Le père a affirmé qu'il avait laissé sortir son fils avec lui jusqu'en mai 2025 et l'avait laissé accéder à l'appartement à l'été 2025, quand le reste de la famille était en vacances. Il lui avait confié un téléphone portable et lui disait quand il pouvait sortir du véhicule ou qu'il devait quitter le logement. Il avait aussi installé une caméra de vidéosurveillance orientée en direction de l'utilitaire, ce qui a permis aux enquêteurs de voir qu'il se rendait « deux fois par jour au véhicule où il semblait lancer quelque chose à l'intérieur ».

Le quadragénaire a été mis en examen des chefs d'arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire de mineurs de moins de 15 ans et privation de soins ou d'aliments compromettant la santé d'un mineur de 15 ans par ascendant. Sa compagne, qui n'est pas la mère de l'enfant, a quant à elle contesté l'intégralité des faits. Elle a été mise en examen pour non-assistance à mineur de moins de 15 ans en danger et non-dénonciation de mauvais traitements, privations, agressions ou atteintes sexuelles, et placée sous contrôle judiciaire.

LES SUJETS ASSOCIÉS

Famille Justice Parentalité Société France

13 COMMENTAIRES

Réagissez à cet article.

Pour commenter, merci de vous connecter.

CONNEXION

TheJocker, 10 avril 2026 à 22:10
Pourquoi ne pas me confier cet individu (je n'utilise même pas père) électricien. Je maîtrise aussi les circuits.....

YNE, 10 avril 2026 à 21:43
La solution est de faire vivre pendant la même durée les mêmes sévices au père (et à la compagne qui n'a rien dit). Ensuite, 20 ans d'enfermement, MINIMUM.

comismoul, 10 avril 2026 à 20:52
@Ano157814 attention à force de déraper vous pourriez vous retrouver à claudel !

Tesson, 10 avril 2026 à 19:52
"France socialiste", tu est tombé sur le crâne ou du véhicule décrit dans cet article ?

TOUS LES COMMENTAIRES

Charente Libre



Votre Région

Sur la carte
Grand Angoulême
Grand Cognac
Val de Tardoire
Sud Barbezieux
Nord Ruffécois
Charente Limousine

Thématiques

France/Monde
Faits-divers
Santé
Société
Sport
Economie
Culture
Tourisme

Plan du site

Articles depuis 2011

Services

Avis de décès
Annonces légales
Agenda
La vie des clubs
Immobilier
Emploi
Programme TV

Audiovisuel

Digivision
Écrans du monde
CL TV

Vous avez choisi de refuser les cookies

Pourtant, comme les abonnements, ils permettent de soutenir le travail des 40 journalistes de notre rédaction qui s'engagent à vous proposer chaque jour une information de qualité, fiable et complète.

En acceptant les cookies, vous pourrez accéder aux contenus et fonctionnalités gratuites que propose notre site.

À tout moment, vous pouvez modifier vos choix via le bouton "cookies" en bas de page.

Accepter les cookies

ou

S'abonner

Placéco
Resolution
Raffut

Sites du groupe



Groupe du Sud Ouest
Côte Ouest
Éditions Sud Ouest
Eliette
Sud Ouest Publicité
Festival Pagaille

Espace particuliers



Abonnement Charente Libre
FAQ
Mon compte
Le Kiosque
Contactez-nous

Newsletter



Recevoir nos newsletters

Applications mobiles



Android
iOS

[CGU](#) [CGV](#) [Données personnelles](#) [Charte de gestion des cookies](#) [Modifier mes choix de cookies](#) [Gérer UTIQ](#) [Mentions légales](#)

[Qui sommes nous ?](#)

© [www.charentelibre.fr](#) 2026

Vous avez choisi de refuser les cookies

Pourtant, comme les abonnements, ils permettent de soutenir le travail des 40 journalistes de notre rédaction qui s'engagent à vous proposer chaque jour une information de qualité, fiable et complète.

En acceptant les cookies, vous pourrez accéder aux contenus et fonctionnalités gratuites que propose notre site.

À tout moment, vous pouvez modifier vos choix via le bouton "cookies" en bas de page.

[Accepter les cookies](#)

ou

[S'abonner](#)